

Extrait du registre des délibérations du conseil général de
Samblancey (Indre-et-Loire), lors de la séance du 1er messidor an
II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations du conseil général de Samblancey (Indre-et-Loire), lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 22;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24860_t1_0022_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nous te remercions d'avoir envoyé Maignet, le vertueux Maignet parmi nous. Son nom est devenu la terreur de l'aristocratie et de l'intrigue, comme il console et réjouit le patriote pur et imperturbable. La justice et la probité sont — par lui — mises à l'ordre du jour dans ces contrées si arriérées dans la voie de la révolution, si désolées par la rage des partis. Il va donner un exemple terrible mais nécessaire dans une commune sacrilège qui a osé arracher l'arbre de la liberté, et traîner dans la boue les loix de la Montagne. Nous avons le malheur d'être au voisinage de cet infâme pays, et nous le vouons à l'exécration de tous les hommes. Qu'ils soient comme lui, réduits en cendre, tous ceux qui oseraient l'imiter! Pour nous, nous réitérons le serment de vivre libre et mourir Républicains, de défendre la représentation nationale, et de combattre, jusqu'au dernier soupir, les tyrans, les hébertistes et tous les ennemis de la liberté et de l'égalité.

Vive la Montagne! Gloire à la République française une et indivisible, démocratique et impérissable ».

PICHOT, J. - A. CHAUVIN (*off. mun.*), ROGIER (*notable*), MARBILLIER, ARNAVON, BLANVAL, François FRAGÈRE, BREMOND, Fr. MICHEL, ABOUTEUX, ROGIER, F. - P. ARNAVON, Claude CHAUVIN, P. VIALIS, PICHOT, ROGIER, DE JOUVE, François BOYER, P. DEPPOS (*secrét.*), Joseph VIALIS, BIGONET, BERNUSSÉ, CONSTANTIN, NOT, SIMON JAQUE, FRAGIERE.

44

Le conseil-général de Samblancey, département d'Indre-et-Loire, transmet à la Convention nationale le trait de désintéressement suivant: Ayant appelé dans son sein tous les individus de la commune présumés dans le besoin, la citoyenne Pajot, veuve d'Antoine Aubry, âgée de soixante-dix-sept ans, s'est présentée *couverte de ses meilleurs habits*, n'ayant pour tout bien qu'une rente viagère de 150 liv. que ses nombreux enfans sont tenus de lui payer, mais que l'état de misère de la plupart d'entr'eux réduit à moitié depuis plusieurs années.

«Je viens, a-t-elle dit, remercier le conseil-général d'avoir pensé à moi; j'ai des besoins, je n'en rougis pas, mais ils ne sont point assez pressans pour exiger les secours nationaux; je craindrois, en les acceptant, d'en priver quelqu'un plus malheureux que moi. Si les infirmités de l'âge rendent mes ressources insuffisantes, alors je réclamerai avec confiance la bienfaisance nationale; je demande à être rayée de la liste ».

Le conseil applaudit à la vertu de cette généreuse républicaine, et a arrêté que ce trait de désintéressement seroit consigné sur ses registres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XL, 16. B^m, 4 mess.; Mon., XXI, 17; Ann. patr., n° DXXXV; J. Fr., n° 633; J. Paris, n° 540; J. Sablier, n° 1388; J. Lois, n° 629; Audit. nat., n° 638; Débats, n° 641; M.U., XLI, 90; C.Eg., n° 674; Rép., n° 186.

[Samblancey, 3 prair. II. Le maire au présid. de la Conv.] (1).

« Citoyen Président

Si le Patriotisme est le Pere des Grandes actions, La Publicité en est la mère.

La Convention nationale a consacré ce principe, et c'est pour entrer dans ses vues que le Conseil G^{al} que j'ai l'honneur de Présider m'a chargé de te prier de mettre sous ses yeux un acte de vertu qu'il croit propre a grossir cette liste si intéressante et déjà si volumineuse, qui consolide notre révolution, en même temps qu'elle en fait une leçon pour le monde entier.

Salut, Respect et fraternité ».

ROCQUAIN.

[Extrait du registre des délibérations; 27 flor. II].

Le Conseil aiant, pour parvenir a former le tableau des indigents de cette Commune, dressé une liste de tous les individus présumés dans le besoin, les a fait inviter a se rendre à la maison Commune, pour y donner les renseignements demandés.

Catherine Pajot, veuve d'antoine Aubry âgée de 77 ans 1/2, s'est présentée, *couverte de ses meilleures habits* :

Questionnée à son tour; « Citoyen, a t'-elle dit, je viens remercier le Conseil d'avoir pensé à moi; j'ai des besoins, je n'en rougis pas, mais ils ne sont point assés pressans pour exiger les Secours Nationaux; Je craindrois en les acceptant d'en priver quelqu'un plus malheureux que moi; si les infirmités de l'âge rendent mes ressources insuffisantes, alors je réclamerai, avec Confiance, la bienfaisance nationale; je demande a être rayée de la liste ».

Le Maire a lû sa réponse dans les yeux des assistants; il a exprimé à cette vertueuse citoyenne les Sentiments de respect et d'admiration que Son désintéressement a inspiré a l'assemblée; et le Conseil a unanimement arrêté que ce trait d'un dévouement, vraiment républicain, sera consigné dans le registre de ses délibérations./.

Pour Extrait Conforme au Registre

N.B. Le Conseil a pris des renseignements exacts sur les moiens de Subsistance de la C^{enne} Aubry: Ses nombreux enfans sont tenus, par arrangements de famille, de lui paier une rente viagère de 150 liv. par an, mais l'état de détresse de la plupart, compris eux mêmes dans le tableau des Indigents, réduit, depuis plusieurs années, cette rente modique, à la moitié./.

ROCQUAIN (*mairie*), WERATTEMBLAI [(?)], (*agent nat.*), BOUET (*notable*), NOIRET [(?)], BROS-SAY (*secrét.*).

45

Les membres composant le tribunal du district de Lodève, département de l'Hérault, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et l'invitent à rester à son

(1) C 308, pl. 1195, p. 6.